

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2017**  
**COMPTE RENDU**

*Nombre de membres en exercice : 15*  
*Nombre de membres présents : 13*  
*Nombre de membres absents excusés : 0*  
*Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 1*  
*Nombre de membres absents : 1*

L'an deux mille dix-sept et le vingt du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OUBALKASSAM Mohamed, RENAUD Katia, ROCALVE Jean-Paul

**ETAIT ABSENTE EXCUSEE** : Mmes CANET Fanny (a donné procuration à M. OUBALKASSAM Mohamed)

**ETAIT ABSENTE** : Mme TERRANO Anne-Marie

**DATE DE LA CONVOCATION** : 15 Mars 2017

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Madame Katia RENAUD est désignée à cette fonction qu'elle accepte. Le procès-verbal de la séance du 23 Février 2017 est approuvé à l'unanimité

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées

**1. Modification du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Janvier 2017**

M. le Maire indique que lors de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2017 l'assemblée communale avait adopté le procès-verbal de la séance immédiatement antérieure, à savoir la séance du 15 Décembre 2016. Or, une erreur s'est glissée dans la rédaction du procès-verbal de la séance où il a été indiqué « **le procès-verbal de la séance du 19 Octobre 2016 a été approuvé à l'unanimité** ». Il convient d'indiquer à la place « **le procès-verbal de la séance du 15 Décembre 2016 a été approuvé à l'unanimité** ». Le compte rendu de la séance du 26 Janvier 2017 doit également être modifié dans le même sens

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le procès-verbal de la séance du 19 Janvier 2017 comme indiqué ci-dessus. Le compte-rendu de la séance est également modifié

**2. Décisions du Maire – article L 2122.22 du CGCT**

M. le Maire informe ses collègues des décisions prises dans le cadre des fonctions qui lui ont été déléguées par le Conseil Municipal conformément à l'article L.2122.22 du CGCT soit :

- **15 Mars 2017** : concert par la Lyre Municipale de Limoux moyennant un cachet de 800 € + frais SACEM à la charge de la Commune

- **16 Mars 2017** : réalisation d'un prêt d'un montant de 27 000 € auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon pour l'achat du tracto-pelle – durée 84 mois – taux proportionnel : 1,04 % - taux global : 1.10% - taux de la période : 1.10% - commission d'intervention : 40.50 € - montant de l'échéance : 4 019.26 € - périodicité : annuelle

- **16 Mars 2017** : réalisation d'un prêt d'un montant de 91 000 € pour la réhabilitation du réservoir d'eau potable du bas service – durée : 300 mois – taux proportionnel 2.19 % - taux effectif global : 2.20 % - taux de la période : 2.20 % - commission d'intervention : 136.50 € - montant de l'échéance : 4 765.67 € - périodicité : annuelle

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

**3. Compte de gestion 2016 – budget principal**

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part, excepté l'observation suivante :

**Prévisions – section de fonctionnement :**

Depuis l'exercice 2006, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont simplifiées au stade des prévisions budgétaires. Seul le prix de cession apparaît au budget donc au compte administratif, alors que l'intégralité des prévisions

apparaît au compte de gestion

Prévisions – section d'investissement :

Depuis l'exercice 2006, les modalités de constatation des cessions d'immobilisations sont simplifiées au stade des prévisions budgétaires. Seul le prix de cession apparaît au budget donc au compte administratif, alors que l'intégralité des prévisions apparaît au compte de gestion

#### 4. Compte de gestion 2016 – budget annexe gestion abbaye

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur certifié conforme n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### 5. Compte de gestion 2016 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur certifié conforme n'appelle ni observation ni réserve de sa part

#### 6. Compte de gestion 2016 - budget annexe atelier relais

Après présentation, le Conseil Municipal de SAINT-HILAIRE

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur certifié conforme n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**M. le Maire quitte la salle. Le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. Jean-Luc BERNEDE en qualité de président de séance. Monsieur BERNEDE présente immédiatement les comptes administratifs 2016 des différents budgets**

#### 7. Compte administratif 2016 – budget principal

Le compte administratif 2016 du budget principal de la Commune se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	655 661.98		655 661.98
Recettes	804 731.53	122 830.78	927 562.31
	<b>+ 149 069.55</b>	<b>+ 122 830.78</b>	<b>+ 271 900.33</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	227 175.64	53 662.79	280 838.43
Recettes	282 085.69		282 085.69
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 54 910.05</b>	<b>- 53 662.79</b>	<b>+ 1 247.26</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses			630 026.13
Recettes			494 485.79
<b>RESULTAT RAR</b>			<b>- 135 540.34</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>- 134 293.08</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			<b>+ 271 900.33</b>
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			<b>- 134 293.08</b>
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>+ 137 607.25</b>

Le compte administratif 2016 du budget principal de la commune est approuvé à l'unanimité

#### 8. Compte administratif 2016 – budget annexe gestion abbaye

Le compte administratif 2016 du budget annexe gestion abbaye se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	116 807.93		116 807.93
Recettes	131 622.38	2 283.43	133 905.81
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 14 814.45</b>	<b>+2 283.43</b>	<b>+ 17 097.88</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	25 055.68	28 667.93	53 723.61
Recettes	39 590.48		39 590.48

<b>RESULTAT</b>	<b>+ 14 537.80</b>	<b>- 28 667.93</b>	<b>- 14 133.13</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses			2 216.89
Recettes			
<b>RESULTAT RAR</b>			<b>- 2 216.89</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>- 16 350.02</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			17 097.88
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			16 350.02
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>747.86</b>

Le compte administratif 2016 du budget annexe gestion abbaye est approuvé à l'unanimité

#### 9. Compte administratif 2016 – budget annexe gestion service de l'eau et de l'assainissement

Le compte administratif 2016 du budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement se résume comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES – RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	26 873.89		26 873.89
Recettes	33 128.79	6 346.14	39 474.93
<b>RESULTAT</b>	<b>6 254.90</b>	<b>+ 6 346.14</b>	<b>+ 12 601.04</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	23 160.81		23 160.81
Recettes	27 164.94	5 111.28	32 276.22
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 4 004.13</b>	<b>+ 5 111.28</b>	<b>+ 9 115.41</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses			278 570.68
Recettes			262 079.86
<b>RESULTAT R.A.R.</b>			<b>- 16 490.82</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>- 7 375.41</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 12 601.04
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			- 7 375.41

Le compte administratif 2016 du budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité

#### 10. Compte administratif 2016 – budget annexe atelier relais

Le compte administratif 2016 du budget annexe gestion de l'atelier relais se résume comme suit

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES – RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	3 298.64		3 298.64
Recettes	4 848.74	13 437.35	18 286.09
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 1 550.10</b>	<b>13 437.35</b>	<b>+ 14 987.45</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES - RECETTES</b>			
	Année 2016	Report n-1	Total Général
Dépenses	2 286.74	1 235.75	3 522.49
Recettes	6 203.39		6 203.39
<b>RESULTAT</b>	<b>+ 3 916.65</b>	<b>- 1 235.75</b>	<b>+ 2 680.90</b>
<b>RESTES A REALISER</b>			
Dépenses			0.00
Recettes			0.00
<b>RESULTAT R.A.R.</b>			<b>0.00</b>
<b>RESULTAT CUMULE INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 2 680.90</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016</b>			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT			+ 14 987.45
DEFICIT INVESTISSEMENT (y compris R.A.R)			+ 2 680.90
<b>EXCEDENT FINAL</b>			<b>+ 17 668.35</b>

Le compte administratif du budget annexe gestion atelier-relais est approuvé à l'unanimité

## Retour en séance de M. le Maire qui réintègre ses fonctions de président

### 11. Affectation du résultat d'exploitation 2016 – budget principal

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget principal est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 y compris report 2015	271 900.33
Affectation en section d'investissement 2017	134 293.08
Report en section de fonctionnement 2017	137 607.25

### 12. Affectation du résultat d'exploitation 2016 - budget annexe gestion abbaye

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe gestion abbaye est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 y compris report 2015	17 097.88
Affectation en section d'investissement 2017	16 350.02
Report en section de fonctionnement 2017	747.86

### 13. Affectation du résultat d'exploitation 2016 – budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe gestion du service de l'eau et de l'assainissement est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 y compris report 2015	12 601.04
Affectation en section d'investissement 2017	7 375.41
Report en section de fonctionnement 2017	5 225.63

### 14. Affectation du résultat d'exploitation 2016 – budget annexe atelier relais

A l'unanimité le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du budget annexe atelier relais est affecté comme suit :

Résultat de fonctionnement 2016 y compris report 2015	14 987.45
Report en section de fonctionnement 2017	14 987.45

### 15. Réhabilitation du réservoir du bas service – agrément sous-traitance

M. le Maire rappelle à ses collègues que les travaux de réhabilitation du réservoir d'eau potable du bas service ont été confiés à l'entreprise SADE-CGTH (sous-traitant SUEZ) pour un montant de 224 990 € HTVA, par délibération en date du 24 Novembre 2016. Il indique ensuite que l'entreprise SADE-CGTH titulaire du marché sollicite un agrément de sous-traitance en faveur de l'entreprise SEM ETANCHEITE pour un montant maximum HTVA de 7 440.70 €, avec paiement direct au sous-traitant. Les travaux à sous-traiter concernent l'étanchéité extérieure du dôme du réservoir.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'agrément de la sous traitance en faveur de l'entreprise SEM ETANCHEITE et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents**

### 16. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

M. le Maire rappelle que le tableau des effectifs communal avait été arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 2015

L'évolution de la réglementation qui modifie pour la fonction publique territoriale certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers des cadres emplois de catégorie C, impose la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête à l'unanimité comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le tableau des effectifs du personnel communal de SAINT-HILAIRE**

Cadre ou Emploi	Catégorie	Temps de Travail	Effectif
Attaché territorial	A	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	28 heures/semaine	1
Agent de maîtrise	C	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Temps complet	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2
Adjoint technique	C	Temps complet	2
Adjoint technique	C	18 heures/semaine	1
Adjoint technique	C	27 heures/semaine	1
Adjoint technique	C	30 heures/semaine	2
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	20 heures/semaine	2
Adjoint territorial du patrimoine	C	Temps complet	2
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet	2

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

### **17. Etude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'abbaye – demande de subvention LEADER**

Ce point de l'ordre du jour est présenté par M. Jean-Luc BERNEDE rapporteur qui rappelle à ses collègues la nécessité de réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement des abords de l'abbaye, dont le coût s'élève à la somme de 37 393 € HTVA.

Afin de réaliser cette étude, il suggère de solliciter une subvention LEADER, d'un montant de 11 217.90 €, sachant qu'une demande de subvention a été antérieurement déposée auprès du Conseil Départemental de l'Aude. Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

FINANCEURS SOLLICITES	MONTANT
UE LEADER	11 217.90
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE	18 696.00
FINANCEMENT COMMUNAL	7 479.10
MONTANT TOTAL	37 393.00

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter une subvention UE LEADER d'un montant de 11 217.90 € afin de pouvoir réaliser l'étude et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

### **18. Aménagement cœur de village – 2<sup>ème</sup> tranche – demande de subvention Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée**

Point retiré de l'ordre du jour

### **19. Aménagement cœur de village – demande de subvention du fonds de concours communautaire**

Afin de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation de la Placette, de la rue de l'Artilleur et de la rue de la Molle (Cœur de Village), Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Limouxin le fonds de concours communautaire à hauteur de 15 000 €

Le programme de l'opération est le suivant :

La Placette	42 025.00
La rue de l'Artilleur	23 075.00
La rue de la Molle	42 600.00
Total travaux	107 700.00
Honoraires	8 077.50
Total	115 777.50

Montants exprimés HTVA

Le plan de financement de l'opération est le suivant

Subvention C.Départemental : 25 %	28 944.37
Subvention Région : 25 %	28 944.34
<b>Fonds de concours communautaire : 13 %</b>	<b>15 000.00</b>
<b>Soit 15% de 100 000 €</b>	
Participation, communale	42 888.79
MONTANT TOTAL	115 777.50

Montants exprimés HTVA

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité une subvention d'un montant de 15 000 € dans le cadre du fonds de concours communautaire afin de pouvoir réaliser ces travaux et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.**

### **20. Achats fonciers**

Ce point de l'ordre du jour est étudié en l'absence de M.J-Paul ROCALVE

M. le Maire informe ses collègues que la commune de Saint-Hilaire a manifesté depuis longtemps le souhait d'acquérir auprès des propriétaires riverains le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin des Escoumes. ceci afin de permettre l'urbanisation de la zone II AU du PLU.

C'est ainsi que le Conseil Municipal avait été amené à délibérer à trois reprises :

- 23 Juillet 2008
- 21 Janvier 2010
- 12 Avril 2012

En exécution de ces délibérations, notamment de la délibération en date du 12 Avril 2012, la commune de Saint-Hilaire a acquis à l'amiable au prix de 10 € le m<sup>2</sup> (estimation du Service des Domaines) les biens suivants :

Parcelle A 166 – pour partie	21 m <sup>2</sup>
Parcelle A 167 – pour partie	79 m <sup>2</sup>

Certains propriétaires riverains n'ayant pas souhaité vendre le terrain nécessaire à la Commune, l'élargissement du chemin n'a pu être réalisé.

M. le Maire indique ensuite avoir rencontré, dans l'objectif de la poursuite du projet, Monsieur Raymond SANMARTIN, propriétaire de la parcelle cadastrée sous le numéro 819 de la section A ainsi que MM. David SANMARTIN et Philippe SANMARTIN co-gérants de la SCI la Conquête propriétaire des parcelles cadastrés sous les numéros 825, 826, 827 et 828 de la section A.

La position des propriétaires est la suivante

M. Raymond SANMARTIN est d'accord pour vendre à la Commune :

15 centiares	A prendre sur la parcelle A 819
--------------	---------------------------------

aux conditions suivantes :

- prix de vente du terrain 10 € le m2 soit 150 €
- +
- ensemble des frais à la charge de la Commune

MM. David SANMARTIN et Philippe SANMARTIN, co-gérants de la SCI la Conquête sont d'accord pour vendre à la commune au prix de 10 € le m2

1 are et 54 centiares	à prendre sur la parcelle A 825
9 centiares	à prendre sur la parcelle A 826
86 centiares	à prendre sur la parcelle A 827
10 centiares	à prendre sur la parcelle A 828

aux conditions suivantes :

- prix de vente : 10 € le m2 soit pour l'ensemble des terrains : 2 590 €
- +
- 18 000 € d'indemnisation compensatoire correspondant aux frais nécessaires à soutenir le terrain qui restera la propriété de la SCI la Conquête après la vente (les travaux d'élargissement du chemin des Escoumes nécessitant d'intervenir sur le talus sont susceptibles de déstabiliser le terrain qui devra être conforté)
- +
- déplacement à la charge de la commune des compteurs des divers réseaux afin de les implanter en limite des nouvelles propriétés de la SCI
- +
- ensemble des frais relatifs aux acquisitions à la charge de la Commune

M. le Maire présente ensuite à l'assemblée les documents établis par la SELARL AXIOME, géomètre expert définissant les biens à acquérir soit :

- modification du parcellaire cadastral – Esquisse (chemise 6463 N)
- plan de division
- modification du parcellaire cadastral – d'après extrait du plan cadastral

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de procéder aux acquisitions foncières telles qu'elles viennent d'être indiquées par M. le Maire dans son exposé, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017 et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents y compris par devant notaire**

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22 heures 45

Vu pour être affiché le vingt et un mars deux mille dix-sept conformément aux prescriptions de l'article L.2125 du CGCT.

Le Maire :  
Jean-Louis CARBONNEL

